

Département de SEINE-ET-MARNE _°°°_ Canton de PONTAULT-COMBAULT _°°°_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Marchés Publics
---	-----------------------------------

Marchés publics : EG

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°126/24
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales

OBJET : Avenant n°1 au marché : Acquisition de Bâtiments modulaires a usage de stockage et distribution pour les restaurants du cœur sur le site de Roissy en Brie – Lot 1 - Travaux de VRD

Marché passé selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2194 1 à R.2194 10 ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 08 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, Adjoint au maire ;

VU la décision du Maire n°01/2024 en date du 11 janvier 2024 portant signature du marché n°2024001 attribué et notifié le 15 janvier 2024 à l'entreprise JEAN LEFEBVRE, sise route de Montereau, CD 124 à 77130 CANNES-ECLUSES ayant pour objet l'acquisition de bâtiments modulaires a usage de stockage et distribution pour les restaurants du cœur sur le site de Roissy en Brie – Lot 1 - Travaux de VRD pour un montant de 39 935,90 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires non prévus au cahier des charges ;

CONSIDERANT le montant de l'avenant n°1 de 37 813,61 € HT, portant le marché à 77.749,51 € HT, soit une augmentation de 94,69 % du contrat initial ;

DECIDE :

Article 1 : de procéder à la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de trottoirs 5^{ème} Avenue, avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE, route de Montereau, CD 124, 77130 CANNES-ECLUSES, pour un montant de 37.813,61 € HT.

Article 2 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 3 : précise que les autres clauses et conditions du contrat demeurent inchangées.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de leur prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR